

**PROCES VERBAL du Conseil Municipal  
du MARDI 4 FEVRIER 2020 à 20 H**

Sur convocation en date du 28 Janvier 2020 régulièrement transmise aux membres en exercice, le conseil municipal de cette commune se réunit en séance ordinaire ce mardi 4 Février 2020 à 20 heures dans la salle du Conseil, pour traiter l'ordre du jour suivant.

Ordre du jour de la séance :

- Désignation du secrétaire de séance
- Compte rendu de décisions prises par le maire par délégation du conseil municipal (article L2122-22)
- Approbation du PV de la séance du 14 janvier 2020
- Renouvellement de la convention fourrière animale avec l'AIMAA
- Modification de l'indemnité des élus
- Motion proposée par le Syndicat Général des Vignerons
- Prise en charge de frais de déplacement des agents
- Logement communal 292 rue du Colonel Fabien, modification du montant des charges prévisionnelles.
- Informations et questions diverses

Mme le Maire fait part à l'assemblée du retrait de l'ordre du jour du point suivant :

- Logement communal 292 rue du Colonel Fabien, modification du montant des charges prévisionnelles ne disposant pas des éléments nécessaires pour en délibérer.

**PRESENTS : Barbara NAVEAU, Antoine CHIQUET, Maryline LAFOREST, Dominique CHAUDRÉ, Jean-Louis BRIZARD, Christiane BOUTHORS, Bernard ROUSSEAU, Anne LASSALLE, François LOURDELET, Marie-Christine ANDRY, Béatrice VAUTRAIN, Marie PANIGAI, Patrice VELTZ, Michel TELLIER, Benoît BERNARD, Corinne ATHANASE.**

**ABSENTS ayant donné POUVOIRS : Roger PIERRON ayant donné pouvoir à Michel TELLIER, Odile CUGNART ayant donné pouvoir à Maryline LAFOREST.**

**ABSENTS EXCUSÉS : /.**

**ABSENTS NON EXCUSÉS : /.**

**Désignation du secrétaire de séance :**

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Maryline LAFOREST a été nommée secrétaire de séance à l'unanimité.

Mme le Maire, ouvre la séance du conseil municipal à 20h et constate que le quorum est atteint avec 16 conseillers municipaux présents sur 18 en exercice.

Les conseillers municipaux procèdent à l'émargement de la feuille de présence.

**Approbation du PV de la séance du 14 Janvier 2020**

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, et après lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du 14 Janvier 2020, Mme le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils ont des remarques particulières à y apporter.

*Le PV n'appelle pas de remarques de la part des membres du conseil municipal.*

*Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :*

- *d'approuver le procès-verbal qui est contresigné par l'ensemble des membres présents à cette séance.*

## COMMUNICATION DE DECISIONS DU MAIRE

Mme le Maire présente les décisions prises dans le cadre des délégations qui lui ont été confiées par le conseil municipal.

### **DECISION N°1 : Marché MDA, avenant n°1**

En date du 31 Janvier 2020, Mme le Maire a signé l'avenant n° 1 au marché de la MDA : Sectorisation du contrôle d'accès, Réfection et création d'une alarme intrusion, Remplacement onduleur, Réfection et création câblage VDI pour un montant de 6 551,16 € HT, soit 7 861,39 € TTC. Ces travaux supplémentaires sont rendus nécessaires dans le cadre de la gestion de l'alarme intrusion au vu de l'équipement informatique à compléter.

*Le conseil municipal,*

*Vu l'exposé du dossier entendu,*

*Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu la délibération du conseil municipal D.2014.18 en date du 28 mars 2014 donnant délégation d'attributions à Madame le Maire,*

**PREND ACTE** de la décision prise par Madame le Maire.

## DELIBERATIONS

### **D.2020.07 : Renouvellement de la convention fourrière animale avec l'AIMAA**

Madame le Maire expose qu'en vertu de la réglementation en vigueur relative aux animaux, chiens et chats trouvés errants (perdus, égarés, abandonnés) et donc en état de divagation, la commune adhère annuellement à l'Association Indépendante Marnaise d'Assistance aux Animaux, AIMAA, située chemin de Beausoleil, 51200 EPERNAY.

Pour l'année 2020, le montant de la participation financière est de 0,35 € par habitant, ce qui représente pour notre commune : 0,35 € x 1 561 habitants (chiffre INSEE au 1<sup>er</sup> janvier 2020) soit 546,35 € TTC.

Mme le Maire précise que la capture n'est pas prise en charge par l'AIMAA. Les services des pompiers peuvent être amenés à assurer la capture de l'animal et son transfert au refuge de l'AIMAA, moyennant une facturation directement au propriétaire de l'animal.

Les services municipaux sont aussi amenés à capturer et transférer les chiens et chats en état de divagation, ce qui génère des frais pour la municipalité. Mme le Maire rappelle que par délibération 2016.01 les frais de capture de l'animal sont facturés au propriétaire 125 € et encaissés dans la régie « recettes diverses ».

*Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :*

- *d'autoriser Madame le Maire à signer cette convention avec l'AIMAA pour un montant de 546,35 € pour l'année 2020.*

## D.2020.08 : Modification de l'indemnité des élus

Mme le Maire informe le conseil de la modification de l'indemnité des élus mise en place par la Loi Engagement et Proximité du 19 décembre 2019 et publiée le 29 décembre 2019 qui prévoit la revalorisation des indemnités des élus dans les communes de moins de 3 500 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Le point d'indice n'évolue pas mais les pourcentages augmentent de 20% pour les communes entre 1000 et 3 499 habitants, ce qui correspond à la strate de DIZY. Cette évolution s'applique automatiquement pour le maire mais doit faire l'objet d'une délibération pour les adjoints. Cette augmentation sera compensée par l'augmentation de la dotation particulière aux élus locaux par l'Etat.

Il conviendrait donc d'actualiser le montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints comme suit :

- 51,6% de l'indice brut terminal de la fonction publique pour l'indemnité du maire, valable au 1er janvier 2020 (l'indemnité brute mensuelle passe de 1 672,44 € à 2 006,93 €),
- 19,8% de l'indice brut terminal de la fonction publique pour l'indemnité des 3 adjoints, (l'indemnité brute mensuelle passe de 641,75 € à 770,10 €).

FONCTION	NOM, PRENOM	MONTANT MENSUEL BRUT au 1 <sup>er</sup> Janvier 2020	POURCENTAGE INDICE BRUT TERMINAL de la Fonction Publique Territoriale
Maire	NAVEAU Barbara	2 006,93 €	51,6%
FONCTION	NOM, PRENOM	MONTANT MENSUEL BRUT au 4 Février 2020	POURCENTAGE INDICE BRUT TERMINAL de la Fonction Publique Territoriale
1 <sup>er</sup> adjoint	CHIQUET Antoine	770,10 €	19,8%
2 <sup>ème</sup> adjoint	LAFORST Maryline	770,10 €	19,8%
3 <sup>ème</sup> adjoint	CHAUDRE Dominique	770,10 €	19,8%

*Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :*

- *d'annuler et remplacer la délibération 2017.12 prise lors du conseil municipal du 27 février 2017 par cette nouvelle délibération actualisée,*
- *les indemnités de fonction seront payées mensuellement et revalorisées en fonction du point d'indice des fonctionnaires,*
- *les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2020.*

## **D.2020.09 : Motion proposée par le Syndicat Général des Vignerons**

Mme le Maire fait part à l'assemblée de la demande de motion de soutien à la filière champagne et à la filière vin transmise par le Président du Syndicat Général des Vignerons, Maxime TOUBART.

« Considérant les menaces des USA de soumettre à brève échéance l'ensemble des vins français, y compris les vins mousseux importés sur leur territoire à une taxe pouvant représenter jusqu'à 100% de leur valeur,

Considérant la décision déjà prise par les USA de taxer les vins tranquilles français à hauteur de 25% de leur valeur,

Considérant la décision de l'organisation Mondiale du Commerce d'autoriser les USA à prendre des mesures de rétorsions commerciales dans l'affaire des subventions accordées au groupe Airbus, notamment la France,

Considérant que la mise en place d'une taxe fragiliserait la position des vins français sur ce marché et aurait des répercussions économiques désastreuses sans précédent à court et long terme pour nos territoires,

Considérant que la filière vin et eaux de vies représente le second poste excédentaire de la balance commerciale après l'aéronautique,

Considérant que ce résultat à l'export est réalisé par près de 6 000 entreprises, que cela bénéficie directement et indirectement à 80 000 exploitations viticoles qui dynamisent les territoires concernés en faisant travailler leurs fournisseurs et l'ensemble des commerçants et artisans qui y sont installés,

Considérant que les USA constituent le 1<sup>er</sup> marché à l'exportation en valeur de la filière Champagne avec 660,1 millions de chiffre d'affaires, et le 2<sup>ème</sup> marché en termes de volumes, ; que cela bénéficie directement et indirectement à 15 000 exploitations viticoles champenoises qui dynamisent le territoire de l'AOC (Appellation Contrôlée d'Origine),

En conséquence, les élus du conseil municipal demandent à Monsieur le Président de la République Française de :

Faire tout ce qui est en son pouvoir pour empêcher la mise en place d'une taxe sur les vins mousseux et l'ensemble des vins ».

Mme le Maire donne la parole aux élus.

*Le conseil municipal après en avoir délibéré, par 17 voix pour, 1 abstention, décide :*

- *de voter pour la motion de soutien à la filière champagne et à la filière vin,*
- *charge Mme le Maire de sa transmission au Président de la République.*

## **D.2020.10 : Prise en charge de frais pour les agents communaux**

Mme le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération 2011.29, le conseil municipal avait validé la prise en charge de certains frais :

- Frais de mise à jour du permis E pour les agents des services techniques,
- Frais de déplacement, de nourriture et d'hébergement (non pris en charge par ailleurs) dans le cadre de formations, préparations, épreuves de concours et/ou examens professionnels de l'ensemble du personnel communal.

Au vu du fait que les visites médicales des agents n'ont plus lieu dans les locaux de la commune et que les agents sont amenés à se déplacer pour les visites de contrôle obligatoire des agents par le Centre de Gestion de la Marne à Epernay ou Ay-Champagne (depuis janvier 2020) et/ou pour des visites d'expertises médicales à Reims et Châlons-en-Champagne, il conviendrait d'autoriser Mme le Maire à procéder au remboursement des frais de déplacements dans ce cadre.

*Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :*

- *de compléter la délibération 2011.29 et d'autoriser le remboursement des frais de déplacement des agents dans le cadre des visites médicales obligatoires des agents par le Centre de Gestion de la Marne, et /ou d'expertises médicales.*

### **Informations et questions diverses :**

Mme Le Maire communique au Conseil l'arrêté préfectoral de mise en demeure n°2020-MD-20-IC délivré le 26 janvier 2020 à la Sté SPARFLEX relatif à une non-conformité des poteaux incendie ; des débits simultanés sont à revoir. La défense incendie relevant de la Communauté de Communes, Madame le Maire a transmis cet arrêté au Président de la CCGVM.

### **INFOS CONSEIL MUNICIPAL du 15 janvier au 4 Février 2020**

<b>CCGVM</b>
--------------

**Eclairage public** : depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 c'est le SIEM qui est l'interlocuteur privilégié, par délégation de la CCGVM. Interventions sur le Léon, l'avenue du Général Leclerc...

**Eglise de DIZY** : travaux sur la toiture par l'entreprise GRONGNET pour 490 € HT.

#### **Transports :**

Transport en autopartage : installation des bornes en cours, DIZY, à sa demande, ne sera pas intégré à cette 1<sup>ère</sup> phase de déploiement.

Transports collectifs extensions du réseau urbain : 1<sup>er</sup> comité syndical et 1<sup>er</sup> bureau du SMITER Desserte de Dizy par la ligne 3 depuis le 2 janvier 2020. Inauguration officielle en présence de la presse le 4 février 2020.

Ambassadeur des Mobilités : proposition de participation à l'animation **S Cool Bus** qui propose du **ramassage scolaire alternatif en vélo bus et des journées de sensibilisation** dans les écoles et/ou les centres de loisirs volontaires, animation prise en charge à 80% par la Région et 20% par la CCGVM.

**CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale)** : réunion sur l'analyse des besoins sociaux pour la jeunesse le 22 janvier et réunion à destination des parents le 31 janvier 2020 à 19h à AY à la Maison de la Famille et de l'Enfant avec un nutritionniste.

**Projet du PRESOIR Centre d'interprétation** : collecte de photos anciennes sur le thème « Histoires de pressoirs » : n'hésitez pas à contacter [aurélie.melin@ccgvm.com](mailto:aurélie.melin@ccgvm.com) ou 06 80 88 09 86 si vous avez des photos des collations dans les vignes, repas de vendangeurs et de pressureurs...

**PNR** : atlas de la biodiversité, comptage des oiseaux des jardins les 25 et 26 janvier par le réseau des bénévoles. **Plan vélo section Reims-Epernay** initié par le PNR et le Département, réunion de suivi à DIZY le 24 janvier.

**PAYS d'Epernay** : AG Extraordinaire le 24 janvier pour sa dissolution.

## REUNIONS et INFORMATIONS DIVERSES

**PPRI : Plan de Prévention des Risques Inondations** : validation des plans.

**Assises territoriales de la sécurité intérieure à EPERNAY** animées par Mme la Sous-Préfète sur le livre blanc des orientations de sécurité le 16 janvier.

**Nouveau Préfet de la Marne** : Denis CONUS, arrivé début 2016 à CHALONS en CHAMPAGNE cède la place à compter du 3 février à son successeur Monsieur Pierre N'GAHANE.

Le Bar Tabac « Les Tilleuls » à DIZY devrait être fléché pour que les usagers puissent y régler leurs impôts ou autres sommes à payer à la Trésorerie, via la Française des Jeux.

## TRAVAUX

**Projet stade** : dépôt du PC le 10 janvier, retour des services de l'urbanisme pour dossier non complet le 17 janvier.

**Projet Rue de Reims** : Démarrage des travaux du giratoire prévus début mars 2020. (tranche ferme).

**Projet réfection du PONT DIZY/ MAGENTA** : réunion de concertation à Magenta le 27 janvier en présence des maîtrises d'œuvre ACI3 et DEGIS. Suite à mise en concurrence sont retenus : le géomètre ROUALET HERMANN, ADISS pour les investigations obligatoires, CSBTP pour le SPS. Le coût prévisionnel des travaux à la charge de la commune de DIZY s'élève à 171 805 € HT soit 206 166 € TTC. Sondage de la chaussée et des remblais réalisés le 31 janvier.

**Travaux MDA : réseau informatique, alarme** : réunions de chantiers tous les jeudis. Avenant n° 1 à passer en décision du Maire pour le matériel informatique.

**Travaux mairie** : réunions de chantier les mercredis.

**Intervention de la société SASU LM Couverture** sur sinistre toiture 1 allée de la Fontaine aux frênes pris en charge par l'assurance de la commune, la SMACL.

## ENFANCE

**Crèche municipale « Les Canaillous »** : commission attribution de places le 4 février.

**Restaurant scolaire et services périscolaires** : application de la Loi Egalim

**Convention Territoriale Globale (CTG) avec la CAF (Caisse d'Allocations Familiales)** : réunion de travail le 4 février avec les communes de la CCGVM ayant des contrats enfance avec la CAF.

## ADMINISTRATION

**Contrat entretien cloches/horloge/cadran/paratonnerre** avec la société SAS HAEZEBROUCK pour un montant de 156 € HT annuel. Fréquence des visites : 1 fois par an

**Contrat entretien facteur d'orgue** Laurent PLET, pour un montant de 615,04 €, vérification et accord effectué pour la St Vincent. Fréquence des visites : 1 fois par an

**Contrat maintenance ascenseur MDA** auprès de Champagne Elévation 1 560 € HT par an. Fréquence des visites : 10 maintenances par an plus 1 contrôle annuel

Pour information :

**Contrôle obligatoire gaz VERITAS** 22 et 23 janvier : Ecole élémentaire, restaurant scolaire, Ecole maternelle et stade. Fréquence des visites : 1 fois par an

**Contrôle obligatoire électricité VERITAS** : Salle des fêtes, école élémentaire, restaurant scolaire, école maternelle, MDA, stade + contrôle éclairage sécurité. Fréquence des visites : 1 fois par an

**Contrôle vérification et maintenance « extincteurs »** : entreprise ISS : 12 sites. Fréquence des visites : 1 fois par an + formation annuelle manipulation d'extincteurs pour les agents

**Contrôles vérification systèmes sécurité incendie VERITAS** : salle des fêtes, école élémentaire, restaurant scolaire, MDA contrat à venir. Fréquence des visites : 1 fois par an

**Contrat d'entretien chauffage, clim réversible et adoucisseur d'eau** : SOREM : tous les sites. Fréquence des visites : 1 fois par an

**Contrôle désenfumage salle des fêtes et MDA** : 24 janvier par ISS. Fréquence des visites : 1 fois par an

**Contrôle aires de jeux et agrès sportifs** : PASS'SPORT. Fréquence des visites : 1 fois par an

**Formation SST pour les agents** : suite à mise en concurrence c'est SCHAWANN Prévention qui sera retenu pour un montant de 590 € HT (QUALIFORM : 605 € HT).

**Participation de la commune au Fonds d'Invalidité de la Fonction Publique FIPHFP** (documents à transmettre pour le 30 mars dernier délai).

## VIE LOCALE/ COMMUNICATION

**Commissions d'Attributions de Logement** : Plurial Novilia tous les lundis

**USD** : Vœux galette le samedi 18 janvier.

**MDA : Vernissage exposition « GARANCE »** de Myriam COFFINET vendredi 17 janvier.

**Confrérie ST-VINCENT de DIZY** : défilé, messe, remise des médailles du travail et des diplômes de taille, grand banquet le samedi 25 janvier

**Jumelage DIZY /SOMMERACH** : concours de lecture en allemand à CHALONS le 23 janvier + réunion le 29 janvier à Epernay dans le cadre du GEFA Grand Est avec le Centre Européen Robert SCHUMANN.

**Amicale du Personnel** : galette le 23 janvier.

**Club Amitié Solidarité** : AG le 30 janvier.

**Les Galipettes** : AG le 30 janvier.

## Questions diverses

Mme le Maire donne la parole aux élus présents.

Corinne ATHANASE signale des réparations à prévoir sur la chaussée dans l'Allée de la Fontaine. Mme le Maire précise que ces travaux seront intégrés au relevé fait chaque année par l'agent communal référent pour prise en compte dans les travaux de réfection annuel.

Corinne ATHANASE demande l'avancement de l'arrivée de la fibre sur DIZY. Mme le Maire informe l'assemblée de ce que le Président de la CCGVM a prévu d'interroger la Région sur les délais effectifs de réalisation par la société Losange.

Plus aucune question n'étant soulevée, Mme le Maire lève la séance à 21h15.

Mme le MAIRE  
Barbara NAVEAU



Mme la Secrétaire de Séance  
Maryline LAFOREST

